



**HAL**  
open science

## QUELLES SONT LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ EXTERNE DANS LES ÉLEVAGES DE PORCS FRANÇAIS EN PLEIN AIR ?

Delsart Maxime, Rose Nicolas, Dufour Barbara, Boudin Édouard, Eono Florent,  
Eric Éveno, Kerphérique Stéphane, Poulain Gilles, Souquière Marie, Pol Françoise,  
et al.

### ► To cite this version:

Delsart Maxime, Rose Nicolas, Dufour Barbara, Boudin Édouard, Eono Florent, et al.. QUELLES SONT LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ EXTERNE DANS LES ÉLEVAGES DE PORCS FRANÇAIS EN PLEIN AIR ?. Congrès de l'Association française de Médecine Vétérinaire Porcine, Dec 2024, Rennes, France. <hal-04824990>

**HAL Id: hal-04824990**

**<https://hal.science/hal-04824990v1>**

Submitted on 7 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

DELSART Maxime<sup>1</sup>, ROSE Nicolas<sup>2</sup>, DUFOUR Barbara<sup>1</sup>, BOUDIN Édouard<sup>2</sup>, DORENOR Virginie<sup>2</sup>, EONO Florent<sup>2</sup>, ÉVENO Eric<sup>2</sup>, KERPHÉRIQUE Stéphane<sup>2</sup>, POULAIN Gilles<sup>2</sup>, SOUQUIÈRE Marie<sup>2</sup>, POL Françoise<sup>3</sup>, FABLET Christelle<sup>2</sup>

<sup>1</sup>- Anses, École Nationale Vétérinaire d'Alfort, Laboratoire de Santé Animale EPIMIM, 94700 Maisons-Alfort, France

<sup>2</sup>- Anses, Laboratoire de Ploufragan-Plouzané-Niort, Unité Épidémiologie, Santé et Bien-Être, 22440 Ploufragan, France

<sup>3</sup>- ONIRIS, 101 Rte de Gachet, 44300 Nantes, France

## CONTEXTE ET OBJECTIF

Les élevages de porcs en plein air sont plébiscités par les consommateurs et les citoyens, notamment en raison des préoccupations sociétales liées au bien-être des animaux<sup>1</sup>. Garantir la biosécurité est un défi important pour ces élevages. C'est un point crucial pour prévenir l'introduction de maladies impactantes à la fois pour la santé animale et la santé publique vétérinaire. L'objectif de cette étude était de décrire les principales mesures de biosécurité externe en place, notamment les systèmes de clôtures, dans 40 élevages français de porcs en plein air.

## RÉSULTATS

### Description des élevages:

- 32 naisseurs-engraisseurs et 8 naisseurs
- 73 % des élevages en Agriculture Biologique et 6 % en Label Rouge ou Label Rouge fermier

Au total, 59 % des élevages ne respectent pas totalement la réglementation française en matière de biosécurité et de clôtures pour éviter le contact avec les sangliers<sup>2</sup> (Tableau 1, Figures 1 & 2). Le niveau de non-conformité à la réglementation nationale diffère selon les stades de production :

- 54% des élevages avec des mises bas en plein air,
- 29% des élevages avec inséminations et gestations en plein air,
- 45% des élevages avec une quarantaine en plein air
- 25% des élevages avec de l'engraissement en plein air.

L'intégrité des clôtures électriques était déficiente dans 23 % des verraterie-gestantes et dans 19 % des parcs maternité en plein air. Un désherbage adéquat autour des clôtures électriques était effectué dans respectivement 69 % et 55 % des parcs mise bas et des verraterie-gestantes en plein air.

Tableau 1: Description des systèmes de clôture en place dans les parcs plein air en fonction du stade de production

	Maternité plein air	Verraterie-gestante plein air	Post-sevrage plein air	Engraissement plein air	Quarantaine plein air
<b>Nombre d'élevages</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
Présence d'un mur plein de minimum 1,3 m de haut entre la partie plein air et l'extérieur de l'élevage	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
Présence d'une clôture extérieure grillagée de 1,3 m de haut minimum, avec poteaux fixes + dispositif empêchant le passage d'un sanglier sous la clôture	21 (81 %)	22 (74 %)	1 (100 %)	4 (100 %)	7 (64 %)
Présence d'une clôture intérieure soit grillagée (solidité empêchant le franchissement par un porc), soit électrique à plusieurs fils électriques superposés avec électrification permanente permettant de repousser les porcs	12 (46 %)	17 (55 %)	0 (0 %)	1 (25 %)	5 (45 %)
Présence d'une simple clôture électrifiée des 2 côtés	4 (15 %)	8 (26 %)	0 (0 %)	1 (25 %)	3 (27 %)
<b>Élevage hors arrêté biosécurité plein-air</b>	<b>14 (54 %)</b>	<b>9 (29 %)</b>	<b>0 (0 %)</b>	<b>1 (25 %)</b>	<b>5 (45 %)</b>
Intégrité de la clôture électrique	21 (81 %)	23 (77 %)	1 (100 %)	4 (100 %)	Non observé
Clôture électrique fonctionnelle	24 (92 %)	28 (90 %)	1 (100 %)	4 (100 %)	Non observé
Présence de brèches dans la clôture extérieure, ou détériorations	1 (4 %)	7 (23 %)	0 (0 %)	1 (25 %)	Non observé
Désherbage autour de la clôture électrique empêchant le contact entre les fils et la végétation	18 (69 %)	17 (55 %)	1 (100 %)	3 (25 %)	Non observé

## MATÉRIEL ET MÉTHODES

L'étude a été menée dans 40 élevages plein air de porcs (taille > 30 truies), en France continentale (Figure 3), de juin 2020 à février 2022.

Pour être inclus, tout ou partie de l'élevage devait proposer aux animaux un système d'élevage en plein air, pour au moins un des stades de production (maternité, verraterie, gestante, post-sevrage, engraissement, quarantaine). Dans chaque exploitation, la présence et le type de clôtures ainsi que leur niveau d'entretien et de fonctionnement ont été observés. L'exposition et le contact avec la faune sauvage ont également été documentés lors d'un entretien avec l'éleveur. Les données ont été collectées lors d'une visite de l'exploitation.

<sup>1</sup> DELSART M., POL F., DUFOUR B., ROSE N., FABLET C. (2020) Pig Farming in Alternative Systems: Strengths and Challenges in Terms of Animal Welfare, Biosecurity, Animal Health and Pork Safety. *Agriculture* 10(7), 261

<sup>2</sup> MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION (2018) Arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés. *JORF*. pp 1-6

¼ des éleveurs avaient déjà observé des sangliers à proximité de leurs parcs (> 2 fois par an dans 43 % des exploitations). Les sangliers étaient entrés en contact avec des porcs dans 20 % des élevages, avec la naissance de sanglochons dans deux d'entre eux. Les autres animaux régulièrement observés dans ces exploitations sont, par ordre d'importance, les renards, les lièvres, les blaireaux, les chevreuils, les chats, les lapins, les martres et les corbeaux. Peu d'exploitations (5 %) avaient mis en place des systèmes de protection contre les corbeaux, alors que 28 sur 40 se protégeaient contre les renards par des clôtures et/ou des piégeages appropriés.

Figure 1 : Clôtures correctes<sup>2</sup> - clôture extérieure d'au moins 1,3 m de haut + clôture intérieure avec plusieurs fils électriques superposés



Figure 2 : Clôtures incorrectes<sup>2</sup> - clôture simple avec seulement des fils électriques.



Crédit: Anses

## CONCLUSIONS

Cette étude souligne la nécessité d'améliorer les mesures de biosécurité externe dans les élevages porcins en plein air, afin de prévenir l'introduction et la propagation de maladies provenant de la faune sauvage, au premier rang desquelles la maladie d'Aujeszky, la brucellose porcine et la peste porcine africaine.

Figure 3: Répartition géographique des élevages

